
Adresse de la société populaire de Vézelize (Meurthe) faisant part de son arrêté pour célébrer la fête de la Décade, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vézelize (Meurthe) faisant part de son arrêté pour célébrer la fête de la Décade, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 333;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39581_t1_0333_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des membres du conseil général de la commune de Nîmes (1).

« Représentants du peuple français,

« Il est donc vrai que la nation anglaise qu'on croyait généreuse et philosophe, est devenue le fléau de l'humanité et que Londres, nouvelle Carthage, renferme dans ses murs des tigres altérés de sang. Anglais, que ton nom soit proscrit à jamais, puisque tu es semblable au monstre qui méconnaît l'espèce dont il est sorti, et qui, n'étant plus propre à la génération, cesse d'être sans avoir produit son semblable.

« Gênes a vu le spectacle le plus terrible; 300 Français ont été les victimes de la férocité anglaise. Ils fuyaient la tyrannie de l'Espagnol fanatique, de ce pontife scélérat qui ose se dire le ministre d'un Dieu de paix. L'asile momentanément où ils s'étaient rendus devait être respecté, le Gênois neutre ne devait pas entendre le bruit du canon, ni la foudre anglaise éclater dans son port, pleins de sécurité et dans l'espérance de revoir bientôt leur chère patrie, de mettre leurs pieds sur la terre de la liberté, et de jouir des bienfaits d'une Constitution sainte. Vain espoir! Tout à coup ils sont assaillis par la flotte anglaise, en vain leurs mains levées vers le ciel implorent la clémence de l'ennemi; en vain des cris perçants de douleur et de lamentation se font entendre. Pitt, l'infâme Pitt, a donné l'ordre de proscription, il faut qu'il s'exécute; le plomb meurtrier de 100 bouches d'airain fond sur eux, les atteint, et bientôt ils ne sont plus. Infortunés, vous êtes les victimes de votre patriotisme, mais, hélas! nous bornerions-nous à de vains regrets? Non, votre sang répandu crie vengeance. Guerre, guerre éternelle à une nation si criminelle! Représentants, rappelez-vous les crimes que l'orgueil et l'avarice ont commandés à l'Anglais, ils sont consignés dans les fastes de l'histoire; partout vous le trouverez injuste et criminel, violant les traités, ne respectant ni les droits des nations ni ceux de l'humanité.

« Faut-il, peuple franc et généreux que tu souffres tant d'injustices, le moment n'est-il pas venu de fondre avec la rapidité de l'éclair sur ton ennemi naturel? Fier d'être entouré de l'océan, il se croit inaccessible; mais Carthage croyait l'être comme Londres, et les Romains la détruisirent. Que Londres soit détruit. Sénat plus puissant que celui de Rome, prononce sa destruction et tous les Français s'empresseront de l'obéir, ils exécuteront tes oracles : nouveaux Argonautes, ils franchiront l'espace qui nous sépare de l'Angleterre, et bientôt Londres ne sera plus.

« Représentants, continuerons-nous de prononcer le nom odieux d'Anglais? Non, qu'il soit proscrit en France, et qu'il lui soit substitué celui de la nation la plus barbare afin de rappeler aux générations à venir le massacre des 300 Français dans le port de Gênes.

« A Nîmes, le 30 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Les membres composant le conseil général de la commune de Nîmes. »

(Suivent 19 signatures (1)).

La Société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, fait part à la Convention nationale de l'arrêté qu'elle a pris pour célébrer la fête de la Décade, après laquelle le bureau s'est trouvé chargé d'une foule de parchemins, brevets, lettres de prêtrise, maîtrise et autres actes portant abolition de privilèges et fonctions abolis; elle annonce que pendant le cours de cette séance, les vrais sans-culottes se sont empressés d'enlever les confessionnaux, dont il a été dressé un autodafé, auquel le président a mis le feu aux cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Vézelize aux citoyens Jacob et Colombel, représentants du peuple (3).

La Société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, aux citoyens Jacob et Colombel, représentants du peuple.

« Vézelize, le 3^e frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« Nous adressons à la Convention nationale copie du procès-verbal de notre séance du 24 brumaire dernier, nous en joignons ici deux exemplaires pour vous instruire du degré de l'esprit public dans notre commune et qui se communique à toutes celles du district. Nous vous prions de tenir la main à ce que notre procès-verbal soit connu de la Convention.

« Salut et fraternité.

« JACQUINET, président; CONTAT, secrétaire. »

(1) D'après l'*Auditeur national* [n° 434 du 10 frimaire an II (samedi 30 novembre 1793), p. 2] et le *Mercur universel* [10 frimaire an II (samedi 30 novembre 1793), p. 152, col. 1], la lecture de cette adresse fut accueillie par les plus vifs applaudissements.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 217.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820; *Mercur universel* [10 frimaire an II (samedi 30 novembre 1793), p. 151, col. 1].